

Conseil Municipal du 12 novembre 2015

Le jeudi 12 novembre 2015 à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEVEE, Maire

Etaient PRESENTS : M. LEVEE, M. GIFFARD, Mme BREYTON, M. DERYCKE, Mme HEBERT, Mme DETHEVE, Mme DUHAMEL, M. NEVEU, M. ELY, M. BARRANDON, Mme GERMAIN, M. DEVITERNE-LAPEYRE, M. QUEINNEC, Mlle HUET, M. ACOUNES, Mme DESNOS, Mme COURTEL, M. GATIEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR : Mlle FOUCHER

ABSENT(S) : -.

Secrétaire de séance : Mme GERMAIN

ORDRE DU JOUR

- Adhésion de la communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre au SEPASE
- Consultation des collectivités sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
- Révision du coût de location de la salle des fêtes
- Loyer logement école
- Travaux SIEGE
- Rectification erreur matériel : Terrain POTTIER
- Bilan et perspectives des investissements

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, le conseil municipal des jeunes est réuni. Benjamin WILLOQUEAUX, Maire du CMJ, prend la parole et présente le projet « Toutounette » et dans ce cadre demande la mise en place de poubelles dans la ville.

Suite à l'opération « nettoyons la nature », une lettre écrite par les élèves l'Immaculée, lue par Samy EL SALAMATE, fait état de leur stupéfaction quant à la quantité des déchets trouvés sur les terrains et par l'incivisme.

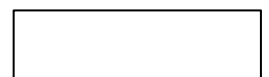
Les commissions prévoient une opération équivalente intitulée « nettoyons DAMVILLE ».

Le CMJ remercie les élus pour la visite du Sénat. Le CMJ devrait remercier personnellement par courrier le sénateur Hervé MAUREY.

Suite à l'exclusion des élus ne participant jamais au CMJ, il a été décidé la réélection des adjoints et la refonte des commissions pour en créer 3.

Il est demandé de faire un point sur la sono extérieur pour la période de Noël, notamment sur la Sono, son emplacement, le câblage, le paiement de la SACEM...

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.



Conseil Municipal du 12 novembre 2015

1- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2015

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2- Désaffectation et le Déclassement de l'immeuble sis 16 avenue du Lieutenant Morin /2015-042

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est réapproprié l'immeuble sis 16 rue du Lieutenant Morin en vue de sa désaffectation et son déclassement, comme énoncé lors de la délibération du 24 septembre 2015 (2015-034). Ces procédures ayant pour objectif de vendre ultérieurement ce bien.

Monsieur le Maire rappelle que cet immeuble fait partie du domaine public : Il a été occupé par le percepteur de la commune et a abrité les bureaux de la Trésorerie jusqu'en 1990, avec réception du public. Ce bien n'est plus affecté à l'utilité du publique depuis 1990 et a été uniquement affecté à la résidence à usage d'habitation du percepteur, jusqu'à son départ en juillet 2007.

Depuis le transfert des bureaux en 1990 et le départ du percepteur en 2007, ce bien est resté inoccupé et n'a plus été affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

Il est donc proposé au conseil municipal de constater la désaffectation du bien en cause et de le déclasser.

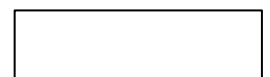
Le conseil municipal à la majorité constate la désaffectation du domaine public du bien sis 16 rue du Lieutenant Morin à DAMVILLE (27240) cadastrée AC 572 et approuve le déclassement.

3- Adhésion de la communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre au SEPASE / 2015-043

Monsieur le Maire expose que le SEPASE demande aux collectivités d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre d'une part, et de valider concomitamment la modification de ses statuts. Monsieur le Maire informe que parmi les regroupements des EPCI, seul celui de Verneuil détient la compétence assainissement.

Monsieur ELY, délégué SEPASE, explique que la loi NOTRE tend à vouloir supprimer les syndicats par la reprise des compétences aux communautés de communes. Cette adhésion représente donc un enjeu d'avenir pour le maintien de ce syndicat.

le Conseil Municipal a l'unanimité **APPROUVE** la modification des statuts du SEPASE et l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil au SEPASE et les transferts correspondants au 1^{er} janvier 2016.



Conseil Municipal du 12 novembre 2015

4- Consultation des collectivités sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Afin d'étudier le dossier, le conseil reporte cette question au prochain ordre du jour.

5- Révision du coût de location de la salle des fêtes / 2015-044

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le paiement des frais d'entretien au prix forfaitaire de 70 € par convention, à compter du 1^{er} janvier 2016.

6- LOYER LOGEMENT ECOLE PRIMAIRE – 15 rue des Ecoles / 2015-045

Le conseil municipal décide de porter le loyer du logement de l'Ecole Primaire à 300 € par mois, charges non comprises, à compter du 16 novembre 2015.

7- Travaux programmés SIEGE 2016 /2015- 046

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme de contributions financières telles que détaillées dans chaque convention correspondante.

Les participations s'élèvent à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Bourg- Changement de 25 lampes à vapeur de mercure		1 666,67 €
Les Minières – tranche 1	42 500,00 €	20 000,00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer chaque convention de participation financière correspondante,



Conseil Municipal du 12 novembre 2015

Acquisition à titre Gratuit : Terrain POTTIER (rectification erreur matériel) /2015-047

Le conseil municipal décide, à la majorité de rectifier les erreurs matérielles suivantes :

- délibération n° 2014-061 du 18 septembre 2014 : La parcelle ZD 214 est d'une contenance de 280 m2 et non 328 m2 ;
- délibération n°2015-039-01 du 24 septembre 2015 : le conseil municipal décide d'annuler la parcelle cadastrée ZD 215 (et non 2015) pour une superficie de 58 m2 et La parcelle ZD 214 est d'une contenance de 280 m2 et non 328 m2 ;

Projets des investissements 2016

Les commissions présentent les projets d'investissement pour le BP 2016 :

Réflexion sur la mise en place de la sécurisation, l'aménagement et la mise en valeur historique de la motte féodale	
Aménagement « PMR », places de stationnement et voie roulante rue de la Cocharderie et rue des Cherottes,	La rue de la Cocharderie en cours d'étude, plus compliquée à mettre en œuvre en raison de sa topographie.
Ralentisseur rue du Val d'Iton	Si la largeur d'un trottoir d'1,40 m est juste, il s'agit de répondre à la réglementation et de prendre en compte le coût de l'opération.
Aménagement cours Ecole primaire	
Etude de l'aménagement du cimetière	La société FOLIUS, bureau d'étude en aménagement va être sollicitée.
Etude du plan de circulation du Bourg	
Fermeture des jeux multisport	La mise en place est prévue avant Noël
Pompe à eau pour la citerne des services techniques	
Aménagement place du petit marché	
isolation plafond bureau du maire	
Remplacement des Chaudières à fioul Mairie et Ecole primaire	
Lave vaisselle à la salle des fêtes	
Travaux de Réhabilitation de la Halle	
Panneaux indicateurs de commerces	
Deuxième panneau d'informations	A positionner selon la stratégie de communication souhaitée.
Serveur informatique dans le cadre de la commune nouvelle	



Conseil Municipal du 12 novembre 2015

Questions diverses :

- Mr LEVEE informe que le projet de construction de la gendarmerie est approuvé par la Direction Générale de la Gendarmerie.
- Mr ELY offre un Aulne dans le cadre de la COP 21 « l'arbre pour le climat ». Une cérémonie devrait être programmée avant les vacances de Noël.
- Mr LEVEE annonce la mise en place du Forum de l'emploi avec ADS, le 29 mars 2016.
- Mme BREYTON : -
 - a organisé pendant les vacances scolaires d'octobre la « Marche Rose » pour la prévention du cancer du sein. Informe que la maison de l'espoir à Evreux accompagne les malades.
 - Le CLIC organise le mardi 15 décembre 2015 et jeudi 17 décembre 2015, un Atelier Nutrition intergénérationnel rassemblant les seniors et les collégiens de l'Immaculée. Demande à la commune une participation de 100 € pour les frais.
- Mr LEVEE fait part au conseil que le 5 décembre est prévue la journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie et que le 19 mars 2015 se déroule la célébration Journée nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Il demande de choisir entre ces deux dates. Après avis des conseillers, la date du 19 mars est retenue pour cette célébration.
- Mme DETHEVE remercie Mr LEVEE pour le TAG artistique de l'arrêt du bus. Ce lieu est dorénavant respecté par les jeunes.
- Mme DUHAMEL signale que suite à la réalisation des travaux d'assainissement rue du Bel Air, les communications avec téléphone fixe dysfonctionnement (grésillements, coupures...). Ce constat est approuvé par d'autres conseillers.
- Mme GERMAIN explique le départ d'un marchand ambulant de fruits et légumes pour des raisons personnelles.
- Mr QUENNEC évoque le projet Santé, déplore le problème de cohésion malgré la connaissance générale de l'enjeu d'avenir.
- Concernant le Village retraite, un projet de structure et réhabilitation est en cours d'étude.
- Mme DESNOS au nom de la commission animation, informe le conseil qu'un compte rendu des festivités et des programmations 2016 est en cours. Mr GIFFARD demande une enveloppe 2016 abondée de 10 % par rapport à 2015.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

